

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## COMMUNE DE CARREPUIS

### Réf. 21/01/26 Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2021 à 19h00

Date de la convocation : 12 janvier 2021

#### Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joël KELLER, Maire.

**Présents :** Jean- Jacques FATOUS, Jean COSTA VIEIRA, Nicolas GARCIA, Gérard LEVERT, France MATHIEU, Christine VIERA DOS SANTOS, Frédéric BRIET.

**Absents excusé(es) :** Aurore CAMARA, Leslie Valck

**Secrétaire de séance :** Jennifer FOUBLIN

**La séance n°210126 est ouverte 19h00**

#### **Délibération n°210126-01 : A.M.O. (Assistance Maîtrise d’Ouvrage) lotissement rue de l’avenir.**

Monsieur le Maire à informer lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 27 novembre 2020, sur le souhait de développer le projet d'un nouveau lotissement, en prolongement de la rue de l'avenir. Des négociations ainsi que des rendez-vous ont déjà été pris à ce sujet, pour un pré-chiffrage du coût de ce projet.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal avoir fait appel à quatre prestataires pour ce chiffrage :

- ARTHEMIS à HALLOY (62210)
- AGEOP à ROYE (80700)
- VERDI à ALBERT (80300)
- EVIA à BERTEAUCOURT LES DAMES (80850)

Et souhaite faire appel à la société AGEOP de ROYE pour étude complète de faisabilité et demande accord au conseil municipal pour valider une facture d'un montant de 2592 euros TTC.

Monsieur le Maire précise également qu'à l'heure d'aujourd'hui le projet n'est pas acté et que rien n'est fait encore.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De faire appel à la Société AGEOP pour un montant de 2592 euros TTC pour des études préliminaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1° Lettre du Mr et Mme FOUBLIN Evan**

Monsieur le Maire expose le courrier reçu en mairie de Mr et Mme FOUBLIN Evan, pour une énième inondation due à la mare lors des grosses pluies par l'intermédiaire du drain du mur de sous-sol.

La pluie se déverse dans le puisard de la descente de leur sous-sol, entraîne une montée d'eau importante et nécessite l'intervention des pompiers.

Mr et Mme FOUBLIN souhaite que la mairie prenne le problème en compte et trouve une solution concernant cette voie d'eau.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en discuter lors d'une prochaine réunion, hors présence de Mme FOUBLIN, conseillère municipale.

**La séance n°210126 est close**

**Fin de séance à 21h00**